

Une toilette publique autonettoyante bientôt installée dans le centre-ville

Réclamée par de nombreux habitants, une première toilette publique va faire son apparition dans le centre de Soignies. La Ville vient d'obtenir son permis d'urbanisme et les travaux sont prévus dès la fin du mois d'août.



© LT/D.C.

Les Soigniens de passage dans le centre-ville pourront bientôt se soulager sans devoir nécessairement pousser la porte d'un café : depuis quelques mois, la Ville a pour projet d'installer une toilette publique ; elle a récemment obtenu le feu vert. « C'était une demande importante de la part des citoyens ».

bienne Winckel (PS). Un besoin pressant ne se contrôle pas et découle parfois d'une condition médicale. Si l'ONU considère l'accès aux toilettes

la pratique, en Belgique et particulièrement dans les villes de plus petite taille et à la campagne, ce n'est pas toujours évident. On répond donc à un

La cabine prendra place sur la petite placette située entre le centre culturel Victor Jara et la rue des Orphelins, en plein cœur du centre-ville, tout en restant dans un espace relativement discret. Le permis d'urbanisme a été délivré le 16 juillet dernier.

DÉBUT OCTOBRE

Particularité : « Il s'agira d'une toilette autonettoyante », souligne la bourgmestre, avec un système qui fonctionnera après chaque utilisation. « On va passer aussi par une entreprise privée pour venir de temps en temps nettoyer ». La bour-

même au civisme : « Il compte vraiment sur le respect des gens pour permettre à ce qui en ont besoin de l'utiliser dans de bonnes conditions. » Fin août ou début septembre les équipes communales prépareront le terrain avec la pose d'une dalle en béton de l'évacuation. Les travaux suivront, avant l'installation de la toilette publique début octobre. Le projet représente un investissement de 80.120 €. La Ville a obtenu en 2022, une subvention de 66.418,60 euros de la Région wallonne.

Soignies internationale monument

par Thomas Catteau

Soignies



SOIGNIES

De gros changements dans les comités de Soignies Sports

L'organisation interne va profondément changer du côté de Soignies, et cela a déjà commencé depuis plusieurs semaines. Un nouveau modèle qui s'orchestre déjà avant la montée en D3 FFA.

BELGIQUE
La Libre

DH
LES SPORTS+

LE SOIR

ACTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Les Belges n'arrivent plus à payer leur précompte immobilier

TAXES

À Bruxelles, près d'un propriétaire sur cinq a demandé un plan de paiement l'an dernier. Depuis le début du mois de juillet 2026, le nombre de demandes a explosé de 36 %.

Les avertissements extraits de rôle pleuvent dans les boîtes aux lettres depuis le début d'un été caniculaire. Mais pour de nombreux propriétaires, c'est la douche

disse (+10,35 %). À Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode frappe le plus fort avec une hausse de plus de 20,42 %, devant Koekelberg (+25,88 %), Ganshoren (+19,75 %), Auderghem

ou un étalement pour payer leur précompte immobilier, contre environ 65.000 en 2024 et 58.000 en 2023. L'impact de l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier dans plusieurs communes se fait déjà fortement ressentir au sein de l'administration fiscale. Entre le 1^{er} juillet de cette année – date des premiers envois

Ainsi, en 2021, 26.348 Bruxellois avaient bénéficié d'un plan de paiement contre 19.280 l'année précédente (+ 36,66 %). En 2023, la hausse atteignait 26,73 %, 12,71 % en 2024 et 10,76 % l'année passée. 42.061 propriétaires bruxellois ont bénéficié d'un tel plan.

■ En 4 fois à Bruxelles, 12 fois en Wallonie

NAAST

La ferme du Château se relève de l'incendie et



Une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. © David Claes

cools à base de fraises issues de sa production, en collat avec la distillerie Plus Outre, à Binche.

LORE THOUVENIN

Quelques jours après l'incendie qui a détruit un hangar de la Ferme du Château, à Naast, emportant avec lui du fourrage et du matériel agricole coûteux, Ghislain Waymbergh a lancé de nouveaux produits plutôt inhabituels pour une exploitation agricole. C'est

avec « un genou à terre mais le regard droit sur l'horizon, toujours déterminé que nous vous présentons nos 3 bébés de la saison : une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. » Un timing qui relève « du pur hasard », puisque le projet était dans les cartons depuis bien avant le sinistre, mais qui est plus que bienvenu. « Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

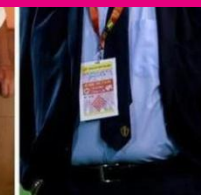
de Binche. La fraise sont l'alcool. « Ils macèrent pe maines, puis de la distilla adapté le n'épices, etc. »

■ UN REGAIN DE FRÉQUENTATION De cette production sont s

Soignies Sports. En les choses se sont faites, petit à petit, depuis le début d'année, pour en arriver aujourd'hui à une toute nouvelle organisation qui n'est encore qu'à ses balbutiements mais s'avère nécessaire selon David Delfière, président du club. « Une reorganisation interne était nécessaire car nous n'étions que trois ou quatre dans le comité », résume celui qui a gardé pas mal de casquettes au sein des instances du football belge. Vice-président national du Conseil Supérieur, membre du Conseil Supérieur FFA.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN



LA GAZETTE
NOUVELLE

Revue de presse du mardi 1^{er} septembre 2026



Les dix évolutions radicales du nouveau Code pénal

JUSTICE

Le nouveau Code pénal belge entre en vigueur ce 1er septembre avec des changements majeurs pour le justiciable.

1 60 plus tard, le Code pénal belge s'offre un lifting en profondeur. La nouvelle mouture entre en vigueur ce 1er septembre avec des changements radicaux dans le quotidien judiciaire et cela pour répondre aux réalités contemporaines.

Un principe majeur consiste en l'abandon du tripptyque contravention, délit et crime pour laisser place à un système par niveau d'un à huit selon la gravité des infractions commises. Les peines de prison sont exclues du premier niveau dédié aux faits les moins graves, comme la diffamation ou la calomnie, tandis qu'au niveau huit, le justiciable encours la perpétuité, comme pour un assassinat qui, comme le

meurtre (niveau 7), reste du ressort de la cour d'assises.

Un seul acte de harcèlement suffit pour être condamné

On parle désormais "d'affaires criminelles", le terme "crime" étant réservé aux crimes de guerre et le génocide. Les circonstances atténuantes permettent de descendre d'une catégorie, tout comme les aggravantes font monter d'un niveau.

La peine pécuniaire

Cette répartition se veut plus lisible pour le justiciable. La prison devient le dernier recours, les juges de-

vront motiver ce choix et privilégier les peines alternatives comme le bracelet électronique ou les peines de travail. Les magistrats disposent d'un nouvel arsenal de sanctions. Le minimum d'une peine de prison a été revu à la hausse pour atteindre six mois de détention (dès le niveau 2), contre huit jours sous l'ancienne mouture correctionnelle. De nouvelles infractions font aussi leur apparition tandis que d'autres ont été profondément remodelées. La peine pécuniaire fait ainsi son entrée dans le nouveau Code pénal.

En l'espèce, en plus des confiscations et des amendes classiques liées aux préventions pénales, un juge pourrait infliger une seconde amende d'un montant équivalent au profit illicite généré ou attendu par le prévenu. L'objectif étant d'empêcher une activité illégale d'être

encore rentable malgré les sanctions. La criminalité en col blanc et les trafiquants de stupéfiants sont particulièrement visés mais les juges ont la possibilité d'adapter la peine pécuniaire à la réalité financière du condamné.

Les personnes morales délictueuses pourront être condamnées à des prestations d'intérêt pour la communauté, comme la réalisation d'un projet de sensibilisation ou autre.

Les faits de menace repensés

La prévention de menace change complètement de paradigme. Celle-ci est désormais punissable même sans ordre ou condition et peu importe le canal utilisé (parole, écrit, geste, message ou sur les réseaux sociaux...). C'est l'impact psychologique causé à la victime qui importe et non plus la capacité réelle ou non d'exécuter la menace.

L'échelle de peine varie selon la sévérité de celle-ci. La menace simple, sans ordre ou condition, est sanctionnée d'une peine de trois ans de prison maximum (niveau 2).

Si elle est considérée comme conditionnelle, "Donne-moi de l'argent ou je te frappe" par exemple, on passe au niveau 3 et la peine encourue peut atteindre les cinq ans. Si la menace a des motifs discriminatoires, se déroule dans un contexte intrafamilial ou envers des professions d'intérêt général (pompiers, enseignants, magistrats...), cela constitue une circonstance aggravante qui peut mener au niveau 4, soit des pei-

nes de prison allant de cinq à dix ans.

Ces motifs d'aggravation sont par ailleurs prévus pour d'autres préventions pénales, notamment le meurtre qui peut avoir une motivation discriminatoire basée sur le sexe.

Le féminicide fait son arrivée dans le Code pénal. La distinction entre le harcèlement et le cyberharcèlement n'existe plus. Là où l'acte de harcèlement devait être répété et suivi, il suffit désormais d'un seul fait pour être puni, si l'auteur du harcèlement savait ou devait savoir l'impact psychologique causé à la victime.

■ L'incitation au suicide

Dans la foulée, citons la prévention d'incitation au suicide (niveau 3 et 4) qui permet de sanctionner l'accomplissement délibéré d'un acte de nature à amener une personne à se donner la mort. Dans ses tra-

vaux, le législateur entendait ainsi répondre au cyberharcèlement ou encore aux "défis" dangereux sur internet.

Parmi les nouvelles infractions qui auront un impact direct sur le justiciable, citons également l'homocide routier. Il vise à sanctionner plus lourdement les comportements irresponsables au volant, tels que l'ivresse, l'usage du téléphone, le franchissement d'un feu rouge, etc. et l'infraction peut être de niveau 3 ou 4.

Le terme **écocide** (niveau 6) apparaît également dans cette liste non exhaustive et vise les graves atteintes à l'environnement, telle qu'une marée noire. De manière générale, les peines sanctionnant les infractions sexuelles (viols, attouchements, etc.), le terrorisme et la criminalité organisée ont été aggravées.

Tony Chalot

LA NOUVELLE ÉCHELLE DES PEINES

	NIVEAU 8	NIVEAU 7	NIVEAU 6
Peines, sans circonstance atténuante	Emprisonnement à perpétuité	Emprisonnement de plus de 20 ans à 30 ans	Emprisonnement de 15 ans à 20 ans
Peines si circonstances atténuantes	Peines de niveau 7, 6, 5, 4 ou 3	Peines de niveau 6, 5, 4 ou 3	Peines de niveau 5, 4, 3 ou 2
	NIVEAU 5	NIVEAU 4	NIVEAU 3
Peines, sans circonstance atténuante	Emprisonnement de 10 ans à 15 ans	Emprisonnement de 5 ans à 10 ans	Emprisonnement de 3 ans à 5 ans
Peines si circonstances atténuantes	Peines de niveau 4, 3 ou 2	Peines de niveau 3 ou 2	Peines de niveau 2 ou 1
	NIVEAU 2		
Peines, sans circonstance atténuante	- Emprisonnement de 6 mois à 3 ans - Surveillance électronique d'1 mois à 1 an - Peine de travail de 120 à 300 heures - Peine de probation de plus de 12 mois à 2 ans - Condamnation par déclaration de culpabilité		
Peines si circonstances atténuantes	Une des peines de niveau 1		
	NIVEAU 1		
Peines, sans circonstance atténuante	- Amende de 200 à 20 000 € - Peine de travail de 20 à 120 heures - Peine de probation de 6 à 12 mois - Peine de confiscation - Peine pécuniaire fixée en fonction du profit escompté ou obtenu de l'infraction - Condamnation par déclaration de culpabilité		
Peines si circonstances atténuantes	Lorsque la loi prévoit une peine accessoire pour une infraction punie d'une peine principale de niveau 1, le juge peut prononcer, en cas d'admission de circonstances atténuantes, cette peine accessoire en lieu et place de la peine principale.		

Élèves sans smartphone: les parents résistants pris au piège

ENSEIGNEMENT

Applications, exercices en ligne, groupes WhatsApp... Le téléphone s'est introduit dans l'enseignement.

Manon a bien réfléchi. Le smartphone, c'est le plus tard possible pour ses enfants. Le risque de dépendance et les impacts sur la santé l'ont convaincue que c'est "mettre une bombe à retardement dans les mains". Mais cette année, elle le sent, ça va être difficile de rester campée sur ses positions... à cause de l'école.

"La pression est tellement forte."

"Mes jumeaux entrent en 1^{re} secondaire et j'ai été étonnée de voir à quel point avoir un téléphone semble inévitable. Certains profs annoncent qu'ils mettraient des PDF avec des exercices supplémentaires sur une plateforme, d'autres demandent d'installer des applis comme Reverso et d'autres encore vont utiliser le smartphone avec un tableau interactif en classe", relate Manon. "Mes enfants sont revenus un peu dépités car ils se sont rendu compte qu'ils sont

les seuls à ne pas avoir de smartphone et les profs n'ont pas proposé d'alternative."

Éducation et pressions

Désespérée, la maman est tiraillée entre l'éducation de ses enfants et le bon déroulement de la scolarité. "C'est compliqué à gérer. La

pression sociale est tellement forte. Mes enfants veulent un smartphone, ils ont peur d'être mis à l'écart car tous les copains font des groupes WhatsApp", confie Manon. "Je n'ai pas envie que mes enfants soient mis à l'écart. J'envisage d'investir dans une tablette à la maison. Je vais peut-être céder au smartphone mais en mettant des conditions."

L'école des enfants de Megan a prévu de rencontrer les parents qui sont oppo-

sés: "Les téléphones sont bloqués à une heure d'utilisation par jour et sous contrôle parental pour les transports en commun. On va réfléchir comment nous organiser car nous n'avions pas prévu de telles demandes des enseignants."

Un autre parent qui se réjouissait de l'interdiction du téléphone à l'école est tombé de haut cette année. "Il en faut un sinon ma fille de 11 ans ne sait pas faire ce qui lui est demandé pour la moitié des cours!", dénonce-t-il.

Pas obligatoire

Ces parents se sentent acculés. "L'école ne peut pas obliger l'achat d'un smartphone. Si elle veut en faire usage dans un processus pédagogique, elle doit en mettre à disposition des élèves qui n'en ont pas ou donner accès au contenu autrement", réagit Bernard Hubien, secrétaire général de l'Ufapec (Union francophone des associations des parents de l'enseignement catholique).

La ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR), confirme qu'il est interdit de rendre la possession de matériel informatique privé obligatoire mais que l'usage du GSM en classe à des fins pédagogiques est autorisé. "Il n'est pas envisagé de mettre à disposition des smartphones au sein des écoles. Une enquête de 2024 montre que près de 99% des adolescents possèdent un téléphone personnel. Pour 94% des sondés, l'acquisition coïncide avec l'entrée dans la 1^{re} secondaire", ajoute-t-elle en réitérant sa volonté de poursuivre le déploiement des équipements numériques pour les élèves.



Des parents déplorent l'utilisation du smartphone présentée comme indispensable. © I. FILIMONOV

Zhen-Zhen Zveny

“On a eu beaucoup moins d'échecs” malgré les grèves

Les élèves ont retrouvé le chemin de l'école après les grèves. Les profs ont confiance, *“il n'y a pas de conséquences du tout”*.

Certains se sont mobilisés pour la première fois l'année passée, d'autres sont impliqués dans les mouvements sociaux depuis des années. Tous sont animés par la volonté de *“protéger l'école de demain”* face aux réformes. C'est contents que les profs ont fait leur rentrée au Collège Saint-Michel. Mais la colère, l'inquiétude et la

frustration sont toujours présentes, au point de refaire des actions? *“Ce n'est pas impossible et je me réserve la possibilité d'y participer car rien n'a été réglé”*, indique Christophe Duffeler, prof d'histoire et de français et aussi représentant CSC au conseil d'entreprise. Comme la fois passée, cela se décidera via un sondage. Plusieurs profs ont fait

des arrêts de travail et manifesté leur opposition aux *“attaques envers l'enseignement”*, à la diminution des budgets, au vote du décret-programme 2, au prof bashing, etc. *“Si c'était à refaire, je le referai car c'était la moins mauvaise des voies qui s'offraient à nous”*, souligne Frédéric Mercier, prof de français et d'histoire qui n'avait jamais participé à une grève avant.

Du côté des parents et des élèves, le mouvement a été majoritairement bien soutenu même s'il y a eu quelques inquiétudes pour

les examens, une minorité d'oppositions et de rares critiques. *“On a eu beaucoup de retours positifs sur la gestion de la fin de l'année et des ateliers organisés”*, confirme Alice Hublet, représentante de l'Association des parents. *“Pour la rentrée, nous n'avons pas encore de questions.”*

L'élève est resté au cœur des préoccupations des profs par des ateliers de rattrapage ouverts à tous, une école jamais fermée et une session d'examen adaptée avec la tenue des CE1D/CESS ainsi que l'éva-

luation des élèves qui n'avaient pas la moyenne. Les conséquences de ces deux semaines de cours perturbés sur les neuf mois, les profs estiment qu'elles sont minimales pour les élèves. *“On retravaille toujours les bases. On sait qu'on va réactiver des souvenirs plus lointains pour les élèves qui n'ont pas dû présenter d'examen”*, glisse Pascal Blampain, prof de math. D'ailleurs, *“il y a eu sensiblement moins d'échecs”*, termine Frédéric Mercier.

Zhen-Zhen Zveny

Une nouvelle pétition réclame davantage de mixité dans les rôles du Petit Lumeçon

MONS

Le débat n'est pas neuf et continue de diviser l'opinion publique.

Le débat sur la place laissée filles dans le folklore, qu'il s'agisse du grand ou du petit Lumeçon, est loin d'être neuf à Mons. Il revient aujourd'hui sur le devant de la scène avec une nouvelle pétition, lancée par Gwennaëlle Rege, qui demande à la Ville d'ouvrir une réflexion sur la mixité des rôles proposés aux enfants. À l'heure d'écrire ces lignes, en deux jours à peine, elle a déjà recueilli 219 signatures.

“Je ne peux me résoudre à considérer cette situation comme normale.”

La démarche part d'une réflexion personnelle, mais se veut plus large. “Récemment, j'ai demandé à ma fille de 9 ans quel rôle elle aimerait un jour pouvoir tenir dans le Petit Lumeçon”, raconte la Montoise. La réponse de l'enfant l'a interpellée. “Elle m'a expliqué, avec tristesse, que le rôle qu'elle convoitait lui était malheureusement inaccessible pour une seule raison : elle est une fille. En 2026, je ne peux me résoudre à considérer cette situation comme normale.”

Gwennaëlle Rege estime dès lors que la question mérite d'être posée en 2026. Elle précise ne pas vouloir remettre en cause le Doudou, mais

s'interroge sur la possibilité de faire évoluer certains usages. “Une tradition reste vivante précisément parce qu'elle est capable de se transmettre et, lorsque cela est nécessaire, d'évoluer avec la société qui la porte”, écrit-elle.

La question avait déjà été soulevée en 2024 par deux jeunes Montois, Nina et Alice. Elles avaient alors lancé une pétition pour demander que davantage de rôles du rond du Petit Lumeçon soient accessibles aux filles, là où plusieurs personnages du combat restent réservés aux garçons. Le folklore montois a pourtant déjà évolué au fil du temps, incluant notamment les personnes de Poliade et Cybèle. De plus en plus de femmes se rendent également à la corde pour af-

firmer leur capacité à vivre leur folklore au plus près.

■ Possible dans les écoles, mais pas sur la place

La réflexion sur la représentation féminine ne se limite donc pas au Petit Lumeçon. Mais c'est bien celui-ci qui se trouve au cœur de la nouvelle pétition de Gwennaëlle Rege, qui pointe notamment une situation qu'elle juge paradoxale. Dans les écoles montoises en effet, lorsque le Petit Doudou est reproduit, filles et garçons peuvent participer et incarner les différents personnages. “Si cette mixité est possible à l'école, pourquoi ne pourrait-elle pas progressivement trouver sa place dans le Petit Lumeçon lui-même ?”, questionne-t-elle.

La pétition demande à la Ville de Mons d’ouvrir une réflexion sur la mixité des rôles du Petit Lumeçon”, mais aussi d'examiner les raisons pour lesquelles certains restent réservés aux garçons ou aux filles et de déterminer si ces restrictions sont toujours justifiées. Elle propose également d'associer à cette réflexion les acteurs du Doudou, les familles, les citoyens et les enfants.

La démarche ne demande pas une transformation immédiate du folklore. “Je ne demande pas que l'on efface l'histoire du Doudou, ni que l'on bouleverse sans réflexion une tradition séculaire”, écrit la pétitionnaire. Elle souhaite plutôt que la question soit posée et qu'une éventuelle évolution puisse être envisagée progressivement.

Un argument revient d'ailleurs régulièrement dans ce débat : permettre une plus grande mixité ne signifierait pas nécessairement modifier le scénario du Petit Lumeçon ou les personnages eux-mêmes, mais les personnes qui les incarnent. “La tradition et l'égalité ne doivent pas être adversaires”, résume Gwennaëlle Rege, qui souhaite également porter sa démarche à l'attention de l'UNESCO, le Doudou étant inscrit depuis 2005 au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Pour rappel, l'ancienne réalisatrice du Lumeçon n'y était par exemple pas favorable, alors que Nicolas Martin, bourgmestre de Mons, l'est. Preuve qu'en la matière, le consensus est difficile.



■ Le Doudou reste en partie réservé aux garçons. © VILLE DE MONS

La discussion avance chez Alysse Food

SENEFFE

La première phase de la procédure Renault pourrait se clôturer ce mercredi. Les syndicats espèrent ensuite entrer rapidement dans le vif des négociations.

Les discussions se poursuivent chez Alysse Food, à Seneffe, après l'annonce, il y a un peu moins de deux semaines, du projet de fermeture de l'entreprise et de licenciement collectif de l'ensemble du personnel. La première phase de la procédure Renault, consacrée à l'information et à la consultation des représentants des travailleurs, pourrait se terminer ce mercredi.

Au total, 108 personnes sont concernées par cette annonce : 22 employés et 86 ouvriers.

Une première réunion s'était tenue lundi dernier dans un climat décrit comme serein. Les échanges se sont poursuivis ce lundi entre la direction et les organisations syndicales. Avec, cette fois, une volonté clairement affichée d'avancer sur les modalités qui pourraient accompagner le départ des travailleurs.

Les travailleurs poursuivent leur travail sans aucune grogne.

À l'issue de cette nouvelle rencontre, les syndicats se montrent plutôt positifs. Ils saluent notamment l'attitude de la direction et son ouverture au dialogue, alors que la fermeture du site constitue évidemment un moment particulièrement difficile pour les travailleurs. *"Ils ont ré-*

pondu à toutes nos questions et nous avons encore une ou deux questions à leur poser en front commun syndical", explique Giovanni Buscemi, secrétaire permanent du Setca.

Le ton des discussions serait resté cordial. Les représentants des travailleurs constatent également que la direction semble vouloir faire avancer rapidement le dossier, mais avec la volonté, selon eux, de ne pas le faire au détriment des travailleurs.

Si la phase de consultation se termine effectivement ce mercredi, une assemblée générale extraordinaire pourrait être organisée jeudi matin afin d'informer le personnel de l'évolution des discussions. En attendant, les travailleurs poursuivent leur activité au sein de l'entreprise.

La procédure va donc entrer dans une nouvelle étape. Après la consultation vient le temps des négociations, avec un enjeu majeur pour les 108 travailleurs concernés : déterminer les conditions qui accompagneront la fermeture annoncée et leur départ de l'entreprise.

Du côté syndical, on veut croire qu'un accord pourra être trouvé rapidement. *"Si la phase 2 se déroule comme la phase une, on pourrait trouver un accord dans le courant du mois de septembre"*, estime Giovanni Buscemi.

Cedric Ketelair

Les travaux de la ZIT sur la Ronce ont repris

SENEFFE

Un chantier à 330.000 euros destiné à retenir les eaux en cas de fortes pluies et à mieux protéger les riverains et les voiries.



■ Les travaux ont débuté sur la ZIT de la Ronce. Le but est de lutter contre les inondations.. @ PROVINCE DE HAINAUT

La lutte contre les inondations se poursuit à Seneffe. Les travaux de construction d'une zone d'immersion temporaire (ZIT) sur le cours d'eau de la Ronce, au niveau de la rue de Renissart, ont repris le 18 août dernier. Un chantier qui avait déjà été évoqué lors d'un conseil communal, tant la problématique des eaux et des inondations constitue un enjeu important pour la commune.

Mené par le département Hainaut Ingénierie Technique de la Province de Hainaut, le projet vise à limiter les conséquences des épisodes de fortes pluies. Le principe est simple : retenir temporairement une partie des eaux afin d'éviter qu'elles ne se retrouvent trop rapidement en aval. *"On va venir profiter du relief accidenté pour venir barrer la vallée avec une digue"*, indique-t-on à la Province de Hainaut.

■ Une digue de 70 mètres

La future zone pourra ainsi stocker jusqu'à 8.500 m³ d'eau. Une digue de 70 mètres de long, pouvant atteindre 3,50 mètres de hauteur, sera aménagée. Elle sera équipée d'un système d'étanchéité par palplanches. Un ouvrage de régulation permettra par ailleurs de limiter le débit à 0,5 m³ par seconde, tandis qu'un déversoir de sécurité de six mètres complètera le dispositif.

L'objectif est notamment de

protéger la rue de Renissart et la rue de Rosseignies, tout en réduisant les débits dans les cours d'eau de la Ronce et du Renissart. *"En cas de fortes pluies, le surplus d'eau va être stocké du bon côté de la vallée, coté prairie pour protéger les habitations"*.

■ Quelques nuisances sonores

Sur le terrain, le chantier est actuellement consacré à l'empierrement de la piste d'accès. La prochaine étape sera particulièrement visible, avec la construction de la digue et la pose des palplanches. Cette phase pourrait entraîner ponctuellement des nuisances sonores pour les riverains.

Le chantier dispose d'un délai maximal de 120 jours ouvrables et représente un investissement de 329.760 euros, entièrement inscrit au budget provincial.

Avec cette zone d'immersion temporaire, Seneffe entend donc apporter une réponse concrète à un problème devenu récurrent lors des épisodes de précipitations importantes. Un projet préventif, évoqué au niveau communal, qui doit permettre de mieux gérer les eaux avant qu'elles ne deviennent une menace pour les habitations et les voiries.

Enfin, cette méthode de ZIT est aussi faite en respectant la nature, laquelle garde ses droits.

Cedric Ketelair

L'escalier monumental classé de l'abbaye de Cambron mis à neuf

CAMBRON-CASTEAU

Construit en 1776, cet ouvrage a fait l'objet d'une intervention minutieuse visant à préserver son authenticité.

Cet escalier monumental enjambant la Dendre témoigne de l'une des périodes les plus prospères de l'abbaye de Cambron. Par ses dimensions, ses trois volées et ses balustrades de pierre, l'ouvrage témoigne d'un faste bien éloigné de l'austérité traditionnellement associée aux Cisterciens.

Ce faste n'est d'ailleurs pas passé inaperçu. En 1783, sept ans seulement après la construction de l'escalier, l'empereur Joseph II, souverain réformateur, classe Cambron parmi les monastères dits "inutiles" et décide de sa suppression, dans le cadre d'une réforme visant notamment les communautés religieuses contemplatives qu'il juge sans utilité pour la société.

Une tradition rapporte qu'en découvrant l'escalier, le souverain l'aurait décrit comme "l'un des plus beaux d'Europe", tout en doutant "qu'il mène au paradis". Si l'authenticité de cette formule n'est pas établie, l'anecdote illustre le contraste entre l'idéal de simplicité cistercien et le faste atteint par Cambron à la fin du XVIII^e siècle.

Près de 250 ans plus tard, l'escalier monumental de Pairi Daiza demeure l'un des témoins les

plus visibles de cette page singulière de l'histoire de Cambron.

■ L'authenticité au cœur de la restauration

Aujourd'hui emprunté par les millions de visiteurs de Pairi Daiza, l'escalier est soumis à une fréquentation sans commune mesure avec celle pour laquelle il avait été conçu. À cette fréquentation s'ajoutent les effets du temps, de l'eau et de la végétation, qui rendaient une restauration nécessaire.

Pendant près de deux mois, une équipe de quatre artisans spécialisés de la région du Centre (Hainaut), accompagnée des équipes du pôle Infrastructures de Pairi Daiza et d'un ingénieur en stabi-

lité, est intervenue avec une même exigence : remagnifier l'escalier sans le dénaturer.

Une partie des pierres bleues, des marches et des balustrades a ainsi été soigneusement déposée et restaurée en atelier avant d'être remontée artisanalement sur place. Aucun remplacement de matière n'a été nécessaire. Les murs en briques ont été remis en état, les joints repris et la structure renforcée. Même certaines fissures des pierres ont été comblées à l'aide de poussière de pierre bleue, afin d'en préserver la matière et l'aspect.

Un travail minutieux qui permet aujourd'hui de conjuguer les exigences de stabilité et de sécurité avec l'essentiel : préserver l'empreinte historique, les matériaux d'origine et toute l'authenticité de cet ouvrage historique.

Intervenir sur un ouvrage historique impose des contraintes par-

ticulières. La dépose des éléments, leur restauration et leur remontage ont été étudiés afin de respecter les matériaux, les techniques et la physionomie de l'escalier.

Bien que l'escalier soit classé, Pairi Daiza a pris en charge l'intégralité des frais liés à sa restauration.

■ Un Jardin qui s'entretient toute l'année

Prendre soin de Pairi Daiza, c'est veiller chaque jour sur ses animaux, ses jardins, ses pierres, ses architectures et son patrimoine.

Ouvert chaque jour de l'année, le Jardin poursuit certains de ces travaux en présence des visiteurs, en veillant à en limiter autant que possible l'impact pour continuer à leur faire vivre ce voyage d'émerveillement.

La Rédaction de l'Avenir

Pairi Daiza a pris en charge l'intégralité de la restauration.



■ Pairi Daiza redonne son éclat à l'escalier monumental. Photo : Pairi Daiza. @COM.



Un parcours cyclo-piéton de 1,1 km au chemin Blavier

Un chantier de 305.537 euros HTVA débutera le 16 septembre au chemin Blavier, à Écaussinnes. Durant trois mois, cette voirie agricole sera transformée pour accueillir un chemin cyclo-piéton.

Un nouveau chantier va débiter à Écaussinnes. À partir du 16 septembre, la commune lancera la rénovation du chemin Blavier sur une longueur d'environ 1,1 kilomètre. L'objectif principal est d'y aménager un chemin cyclo-piéton tout en mainte-



« Une voirie de meilleure qualité et plus sûre ». © D.Claes

nant le passage des engins agricoles. La voirie concernée mesure actuellement environ trois

mètres de large. Le chantier représente un investissement de 305.537 euros HTVA. Il doit, selon le calendrier annoncé par la commune, s'achever le 18 décembre prochain.

« UNE VOIRIE DE MEILLEURE QUALITÉ ET PLUS SÛRE »

Cette échéance reste toutefois tributaire des conditions météorologiques et des éventuelles difficultés techniques rencontrées durant les travaux.

Concrètement, le chantier pré-

voit un enrichissement du sol existant, la pose de nouvelles fondations et la réalisation d'un revêtement hydrocarboné bicouche. Une nouvelle signalisation sera également installée. Celle-ci devra permettre aux tracteurs de continuer à emprunter cette voirie agricole.

Une particularité devra être prise en compte pendant les travaux : environ la moitié du chantier se situe à proximité d'une conduite d'Air Liquide. Pour le bourgmestre Sébastien

Deschamps (Ensemble), ces travaux s'inscrivent dans la rénovation des infrastructures communales. « Sur plus d'un kilomètre, nous investissons pour offrir aux habitants une voirie de meilleure qualité et plus sûre », explique-t-il.

La commune annonce enfin qu'elle communiquera, dans la mesure du possible, les informations concernant l'évolution du chantier ainsi que les éventuelles adaptations qui devraient être mises en place pendant les travaux. ■

Le Conservatoire devrait déménager dans les locaux de Format 21 en 2027

CEDRIC LOBELLE

Le Conservatoire de La Louvière se prépare à de sérieux changements. Cet été, une annonce de projet a été publiée concernant la future rénovation énergétique du bâtiment qu'il occupe actuellement, place Communale. Mais ces investissements ne signifient pas que l'établissement restera à cet endroit. Son déménagement reste bien à l'ordre du jour et la Ville espère désormais pouvoir le concrétiser dès la rentrée de septembre 2027.

Les travaux énergétiques de l'actuel bâtiment devraient, eux, être menés dans la foulée du départ de l'Académie de musique, même si certaines interventions pourraient débuter avant cette échéance. Ils s'accompagneront d'un réaménagement des lieux pour leurs futurs occupants.

Surtout, la piste retenue pour le déménagement des plus de 600 élèves et professeurs, a évolué. Il ne s'agit plus du bâtiment initialement destiné au Centre d'Art et du Design, où l'installa-

tion du Conservatoire avait précédemment été envisagée. Le permis avait été refusé en 2024. La Ville a choisi une autre implantation-toute proche : les locaux de Format 21, rue Jean-Baptiste Berger (place Maugrétout), qui doivent être libérés par la Province de Hainaut.

SEPTEMBRE 2027 ESPÉRÉ, SINON CE SERAIT EN 2028

«L'idée, c'est de créer un pôle enseignement au niveau du plateau Format 21 et de bénéficier du départ de la Province, prévu en septembre 2026 », explique Michel Di Mattia (PS), échevin louviérois de la Culture et de l'Environnement.

Dans ces locaux, pas de nouvelle construction : il s'agira de rénover et de réaménager l'existant. «Ce serait très bien si on pouvait travailler avec une année scolaire et intégrer les nouveaux locaux en septembre 2027 », indique Michel Di Mattia. Qui reste prudent. Si les locaux ne peuvent être prêts à cette échéance, pas question de déménager élèves et enseignants en plein milieu d'une année. «Le plus sage

serait évidemment de reporter à la rentrée scolaire 2028.»

Les futurs espaces devront notamment être adaptés aux exigences particulières de l'enseignement musical. Quatre classes seront créées. L'ancien local de la direction sera réaménagé. Des aménagements techniques seront nécessaires pour permettre les cours de chant, de piano et les autres activités dans de bonnes conditions. «L'idée, c'est que les locaux soient au moins aussi bien que les actuels, peut-être même avec des critères plus exigeants », souligne Michel Di Mattia.

1,55 MILLION € POUR RÉNOVER LE BÂTIMENT ACTUEL

Le futur déménagement n'empêchera donc pas la Ville d'investir dans l'actuel Conservatoire. Ce chantier RenoWatt, qui interviendra pour l'essentiel après le départ de l'Académie de musique, pour ne pas perturber les cours, représente précisément 1.546.386,48 € HTVA, avec un subside FEDER de 1.413.000 €.

Les interventions seront nombreuses : isolation des

Alors que la rénovation énergétique de l'actuel Conservatoire se prépare, son déménagement reste bien d'actualité. La Ville espère désormais l'installer dans les anciens locaux de Format 21 dès septembre 2027.



L'Académie de Musique Jouxte actuellement le Théâtre. © David Claes

murs à l'arrière du bâtiment, des toitures, d'un plancher exposé et des pignons, remplacement de la chaudière, installation d'une ventilation double flux avec récupération de chaleur ou encore optimisation de l'éclairage avec un système de gestion intelligente. Une nouvelle régulation du chauffage et différents équipements permettant de suivre les consommations énergétiques sont également prévus.

PÔLE CULTUREL SUR LA PLACE COMMUNALE

Ces investissements bénéficieront aux futurs occupants du bâtiment. Michel Di Mattia confirme qu'il conservera une vocation culturelle

après le départ du Conservatoire.

«L'objectif est de regrouper plusieurs acteurs et de renforcer l'offre culturelle en cœur de ville. Il y aura notamment trois compagnies du Quartier Théâtre dont l'installation est quasi acquise, ainsi que du personnel administratif de Central.»

Travaux énergétiques et réaménagement intérieur devront donc être coordonnés. Une réunion doit prochainement permettre d'affiner le calendrier.

Un échéancier dont la première grande étape pourrait intervenir dès septembre 2027 avec le départ du Conservatoire vers Format 21. ■

Kévin Pierard au conseil : « Je ne veux pas que nos villages soient oubliés »

CEDRIC LOBELLE

Un nouveau visage a fait son apparition autour de la table du conseil communal de Braine-le-Comte ce lundi soir 31 août. À 43 ans, Kévin Pierard (Ensemble) a prêté serment comme conseiller communal. Il succède à Yves Guévar, dont la démission avait été actée lors de la dernière séance avant les vacances. Dans le même temps, Patrice Naldi, qui siège depuis décembre 2024 seulement, reprend le rôle de chef de groupe Ensemble jusqu'ici occupé par Yves Guévar.

Pour Kévin Pierard, cette prestation de serment constitue une nouvelle étape dans un parcours politique encore récent. Citoyen d'Henripont, père de deux filles de 17 et 14 ans, il a rejoint Ensemble en 2023 avant de participer, l'année suivante, à sa toute première campagne électorale communale.

Il avait alors réalisé le septième score de la liste avec 217 voix. Pour pouvoir aujourd'hui rejoindre le conseil, il aura fallu que deux candidats appelés avant lui déclinent cette possibilité. « Il y avait d'abord Guy De Smet, un an-

cien conseiller communal qui siège maintenant au conseil de l'action sociale et qui préférerait ne pas monter au conseil communal. Ensuite, Arnaud Baudet a également décliné », explique Kévin Pierard.

ENSEIGNEMENT, JEUNESSE ET SPORT

Professeur de langues à l'Athénée Jules Bordet, sur son implantation de Braine-le-Comte, le nouveau conseiller communal est également maître de formation pratique pour la section langues germaniques de la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa), toujours à Braine-le-Comte.

Sans surprise, son parcours professionnel influencera les matières sur lesquelles il souhaite particulièrement travailler. « Étant enseignant et travaillant avec des jeunes, ce sont forcément l'enseignement et la jeunesse qui m'intéressent. Il y a aussi le sport. Ce sont vraiment les trois domaines sur lesquels j'ai envie de travailler. »

Le sport occupe d'ailleurs une place importante dans sa vie. Kévin Pierard pratique le judo et détient le grade de 4^e dan. Il pratique également le karting en amateur.

Son engagement ne commence toutefois pas avec son entrée au conseil communal. C'est pour servir de relais qu'il s'était lancé en politique en 2023. « Je voulais être à l'écoute des citoyens et des citoyennes, de leurs demandes, et essayer d'apporter un petit quelque chose dans leur vie. La politique en général m'intéresse beaucoup. »



Kévin Pierard succède à Yves Guévar, qui a siégé 26 ans au conseil communal et au conseil de l'Action Sociale

Après les élections de 2024, il est devenu président de l'ASBL communale Récréa'Braine. Une fonction qu'il entend conserver. « On fera le job, on fera ce qu'il faut. J'ai la

La rentrée politique rime avec changement chez Ensemble à Braine-le-Comte. Kévin Pierard, 43 ans, succède à Yves Guévar au conseil communal, tandis que Patrice Naldi devient chef de groupe.



Kévin Pierard s'est lancé en politique en 2023. © D.R.

chance, à Récréa'Braine, d'être bien entouré par un organe d'administration et des membres très actifs. Je peux aussi m'appuyer sur eux et sur le bureau exécutif. »

« JE N'OUBLIE PAS LES VILLAGES »

Dès sa première séance, il devait d'ailleurs intervenir lors du point consacré aux comptes et au budget de Récréa'Braine. En revanche, pas encore question de reprendre dès ce lundi la tradition des nombreuses questions orales de son prédécesseur puisqu'il ne pouvait en déposer avant sa

prestation de serment. Kévin Pierard entend également relayer les préoccupations remontées par les citoyens ou par les membres de son groupe, notamment en matière de mobilité. Un autre sujet lui tient à cœur : la production locale. « À Henripont, je fréquente notamment le marché de producteurs organisé le samedi après-midi. J'essaie, quand je le peux, d'y aller et d'acheter local. Mais je suis là pour tous les villages de Braine-le-Comte. Je n'ai pas envie qu'on les oublie, qu'on ne pense qu'au centre-ville. »



Collecte du verre à Chapelle : le passage aux bulles divise les 14 communes de Tibi

Pour réduire le coût des collectes, Tibi propose de remplacer le ramassage du verre en porte-à-porte par des bulles. Une piste qui permettrait d'économiser 600.000 € par an, mais qui divise les quatorze communes associées.

MARIE-GRÂCE DESCAMPS

Le sujet s'annonce comme l'un des dossiers sensibles de la rentrée pour Tibi. Sollicitée par les communes afin d'identifier des pistes d'économies, l'intercommunale chargée de la gestion intégrée des déchets a proposé de généraliser les bulles à verre sur l'ensemble de son territoire. Ce qui se traduirait, selon elle par une économie près de 600.000 euros par an. Le dossier aurait dû être examiné fin juin au sein de Tibi. Il a finalement été reporté à la rentrée. Et, à ce stade, le consensus est loin d'être trouvé.

CHARLEROI DIT NON... ET INFLUENCE LE DÉBAT

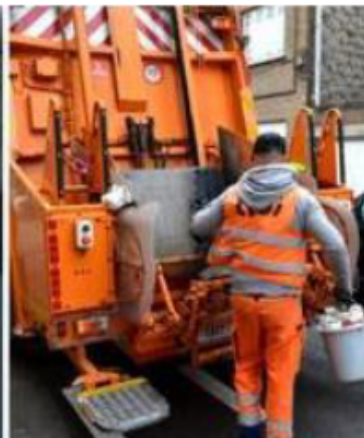
En mars 2019, les collectes du verre en porte-à-porte ont été remplacées par des bulles dans 14 rues de la ville haute. Mais, depuis, le plan oxygène est passé par là. Et Thomas Dermine l'a déclaré sans ambiguïté : les intercommunales,

dans lesquelles la Ville est impliquée, devront contribuer à l'austérité budgétaire. « Si Tibi veut supprimer le ramassage du verre en porte à porte, la Ville lui dira non ! On a depuis longtemps déterminé que c'était une mauvaise option pour Charleroi », pointe le bourgmestre socialiste. Trop de nuisances, trop de contraintes. Sans compter qu'il faudrait installer plus de 300 bulles pour remplacer un service de proximité apprécié par la population.

Charleroi s'oppose donc au projet. Et son positionnement risque peser lourd dans le débat. Plusieurs communes estiment qu'un refus de Charleroi remet en question l'équilibre économique du projet. À Courcelles, la bourgmestre Caroline Taquin (MR) doute que les économies annoncées puissent être atteintes si la métropole ne suit pas. À Fontaine-l'Évêque, l'échevin de la Propreté publique Marc Minneboo (PS) considère également qu'il sera difficile de de-



Un choix difficile pour les communes. © DR/Tibi



mander aux autres communes de consentir des efforts si Charleroi reste en dehors du dispositif.

ENTRE PRUDENCE, HÉSITATION... ET CONVERSION

Certaines communes ont déjà franchi le pas. Châtelet et Fleurus ont adopté les bulles à verre depuis 2022, Montigny-le-Tilleul depuis 2025 et Ham-sur-Heure-Nalinnes depuis le début de cette année. Les Bons Villers les rejoindra dès janvier 2027.

En attendant Gerpinnes qui se range à leurs côtés. « La question n'est plus vraiment de savoir si nous y passerons, mais quand et comment », résume Julien Matagne (Les Engagés). Pour le bourgmestre, cette évolution est inévitable, mais il faut la préparer intelligemment. Gerpinnes envisage le passage aux bulles à l'horizon 2028-2029.

Aiseau-Presles et Farciennes poursuivent, elles, leur réflexion. Les deux communes reconnaissent les économies

potentielles, mais s'interrogent encore sur les conséquences pour les personnes âgées, les habitants à mobilité réduite ou encore sur le risque de dépôts sauvages.

UN SERVICE DE PROXIMITÉ À PRÉSERVER

D'autres refusent clairement le projet. Outre Charleroi, Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Fontaine-l'Évêque et Pont-à-Celles défendent le maintien du porte-à-porte. Toutes avancent des arguments similaires : préserver un service de proximité, éviter les nuisances autour des bulles à verre ou encore limiter les risques d'incivilités. À Pont-à-Celles, le collège communal estime que l'économie annoncée — entre 1,30 et 1,40 euro par habitant — reste trop faible au regard de la qualité du service supprimé.

Une chose est déjà acquise : le débat promet d'être animé lorsque le dossier reviendra sur la table de Tibi à la rentrée. ■

I-care rachète une entreprise française et s'ouvre au secteur de la Défense

Devenue une « licorne » fin 2025, I-care poursuit sa croissance. L'entreprise basée à Mons vient d'acquérir Amiral Technologies.

THOMAS DIMOS

Avec plus de 1.000 collaborateurs, un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros et une présence partout dans le monde, Le groupe I-care est un leader mondial dans la maintenance prédictive. Devenue une licorne (une jeune société innovante non cotée dont la valorisa-

tion dépasse le milliard) fin 2025, elle continue sa croissance et vient d'acquérir Amiral Technologies, comme le rapportent nos confrères de l'Echo.

I-care est spécialisée dans la maintenance industrielle prédictive. Concrètement, cela fonctionne en quatre étapes : les capteurs qu'elle conçoit mesurent les différents paramètres d'une machine, ces données sont envoyées vers une plateforme en ligne, l'intelligence artificielle cherche les anomalies et, enfin, les ingénieurs



L'entreprise emploie plus de 1.000 personnes. © I-care

d'I-care analysent les résultats afin de formuler des recommandations de mainte-

nance. L'objectif est de permettre au client d'intervenir avant la panne plutôt que de réparer une machine une fois qu'elle est à l'arrêt.

LA DÉFENSE

Amiral Technologies travaille également dans la maintenance prédictive. La différence, c'est que les données sont conservées en interne plutôt que sur des serveurs en ligne. Ce qui leur permet de travailler avec des entreprises de la Défense comme Thales ou

Airbus, qui préfèrent garder leurs données sur leurs propres serveurs. Par cette acquisition, I-care s'ouvre donc une porte vers le secteur de la Défense. Autre particularité d'Amiral Technologies : la société grenobloise a été placée en redressement judiciaire le 31 juillet dernier. Ainsi, I-care n'a eu qu'à déboursier 30.000 € pour l'acquérir. Une bagatelle pour l'entreprise qui s'attend à un chiffre d'affaires de 120 à 130 millions pour 2026.

Auprès de nos confrères de l'Echo, le président et cofondateur d'I-care, Fabrice Brion, a qualifié cet achat d'opportunité, expliquant que « le produit est bon, mais son développement commercial doit être amélioré ». ■

Le Sauterelles Festival revient après quatre ans d'absence

Absent depuis quatre ans, le Sauterelles Festival fera son retour le samedi 12 septembre à Horrues. Dix spectacles destinés au jeune et très jeune public seront proposés au fil de 22 représentations.

Le Sauterelles Festival reprend son envol. Après quatre années d'absence, cet événement consacré aux spectacles vivants pour bébés et enfants, parents admis, revient le samedi 12 septembre. Pour cette nouvelle édition soutenue par le Centre culturel de Soignies, c'est le village d'Horrues qui servira de décor.

Au programme : dix spectacles déclinés en 22 représentations à découvrir en famille. Les artistes investiront plusieurs endroits du village, dont l'habitat groupé des Granges de la Gageole, la Brasserie du Grand Salon, la Procure, installée dans l'ancienne école communale, la salle et la cour du Cercle Saint-Martin, l'église paroissiale d'Horrues ou encore le parc de l'EEPSIS. Autant de lieux qui seront transformés pour l'occasion en espaces de spectacle.

DES ACTIVITÉS ET DES PRODUITS LOCAUX

La journée sera également rythmée par des ateliers créatifs et la présence d'associa-



© Sauterelles Festival

tions locales. La Maison des jeunes de Neufvilles proposera un atelier « brico récup » et des jeux géants. Un « baby corner » sera aussi prévu pour les plus petits.

La gastronomie locale aura également sa place. Le public retrouvera notamment un bar à soupe préparée avec les légumes de la Gageole, des pains saucisses de la ferme du Bosquetiau et de la Brasserie du Grand Salon, une friagerie militante, les glaces de la crèmerie de la Gage ainsi que des dégustations de fromages de la bergerie du Gars Lactique. Des légumes du maraîchage Pétiole seront aussi proposés. ■

RÉPARTIR LES ÉLÈVES DANS LES CLASSES SELON LEUR COURS DE RELIGION : UN TERRAIN GLISSANT !

Une maman témoigne. Selon elle, dans l'école de son enfant, deux classes sont majoritairement composées d'élèves qui suivent le cours de religion islamique. Dans les autres classes, les religions et cours de morale se mélangent.

AMÉLIE DUBOIS ET F. DE H.

Une mère de famille s'étonne de la façon dont les classes sont organisées dans l'athénée que fréquentent ses enfants, en région liégeoise. En première secondaire, elle constate que deux classes sont composées majoritairement d'élèves ayant choisi la religion islamique comme cours philosophique. Tandis que dans les autres classes, il y a davantage de mixité entre ceux qui ont choisi religion catholique, religion protes-

tante ou morale. « Je n'en veux pas au directeur lui-même, c'est un chouette directeur », dit-elle. « J'ai d'ailleurs pu lui en parler. L'explication donnée est avant tout organisationnelle : cette répartition permet de faciliter les horaires ainsi que le travail des professeurs de religion et du secrétariat. Je ne remets pas en cause l'intention de la direction, mais les conséquences de cette organisation posent question. Répartir les enfants selon leur religion, même pour des raisons pratiques, risque de

créer une forme de séparation entre les élèves et de

”
« Pour moi, les cours philosophiques (religion/morale) devraient rester à la maison ! »

Le préfet
ATHÉNÉE DE LA RÉGION LIÉGEOISE

les stigmatiser. Ce qui me dérange, c'est qu'on n'assume pas la mixité. Ça fait :

les Arabes ou les Belges. » Selon notre témoin, l'école ne mesure peut-être pas le message envoyé aux enfants et aux familles. « Dans une société où les préjugés et le racisme existent encore, je crains que séparer de fait certains élèves selon leur choix religieux ne renforce les différences plutôt que de favoriser la rencontre ».

LE PRÉFET CONTESTE

Nous avons contacté le directeur et préfet des études de cet athénée de la région liégeoise. Il conteste vive-

ment. « C'est faux, nous n'avons pas de classes comprenant une majorité d'élèves ayant choisi telle ou telle religion », affirme-t-il. « Au final, toutes les classes sont mélangées selon différents critères. Certes, le cours philosophique est un critère pour organiser nos classes, mais c'est un critère parmi d'autres. Le choix de la langue est un autre critère, et le choix d'autres options intervient aussi. Le critère fille/garçon est aussi pris en compte, pour avoir un équilibre ».

Mais n'est-ce pas casse-pipe quand même que de retenir le cours de religion comme l'un des critères pour regrouper ses élèves au sein d'une même classe? « On n'a pas toujours le choix! Il n'est pas simple de trouver des profs de religion. Quand l'un d'eux doit faire 8 écoles pour avoir un temps plein, et qu'il me dit: je ne suis disponible que le mardi après-midi, vous comprendrez que cela complique très fort l'organisation des horaires ».

GARE À L'INTERPRÉTATION

Le préfet conclut: « Gare à l'interprétation et gare à la perception des choses que se font les parents. Cela dit, et c'est mon opinion personnelle, les cours philosophiques (religions catholique, musulmane, israélite, protestante et morale) devraient rester à la maison. L'école ne devrait garder que les cours de citoyenneté ». ■

FAPEO : « CE GENRE DE CRITIQUE NOUS EST DÉJÀ REVENU »



Véronique de Thier, codirectrice de la Fapeo. © DR

Et du côté de la Fédération des parents et des associations de parents de l'enseignement officiel (Fapeo), entend-on souvent ce genre de critique? « Des classes comportant une majorité d'élèves ayant choisi telle ou telle religion, ce sont des choses qui nous sont revenues à une certaine époque », répond Véronique de Thier, codirectrice de la Fapeo.

« UN SI PETIT COURS »

« Tout cela est lié à la difficulté d'organiser les horaires pour les

écoles. Rendez-vous compte : six options philosophiques à caser ! Parfois, c'est la seule solution, on organise les classes en fonction de ce cours-là. Je ne jette la pierre à personne. C'est tellement compliqué à organiser... Mais si un si petit cours (1 h semaine) conduit à regrouper les élèves d'une même religion dans la même classe, c'est un problème ».

Et d'ajouter ceci : « Cela n'arriverait pas si on imposait les deux heures de citoyenneté à tous, et si l'on considérait le cours de religion comme un cours facultatif, en option. Comme le préconise Wallonie-Bruxelles-Enseignement » (lire ci-contre). ■

F. DE H.

Cours de religion, cours de citoyenneté : comment ça marche

F. DE H.

Dans l'enseignement officiel, c'est-à-dire celui organisé par les communes, les provinces, la Cofoc ou par Wallonie-Bruxelles-Enseignement (WBE), les élèves du primaire et du secondaire sont obligés de suivre 1 heure par semaine de cours de philosophie et de citoyenneté (CPC). En plus de cela, on leur propose aussi de suivre 1 heure par semaine de cours philosophiques où ils ont le choix entre l'une des cinq religions reconnues dans notre pays (catholique, israélite, islamique, protestante, orthodoxe) ou le cours de morale (non confessionnelle). Ceux qui demandent la dispense se verront imposer une deuxième heure de CPC.

Selon des chiffres publiés par Le Soir en mai dernier, 23,5 % des

élèves de l'enseignement officiel demandent la dispense et suivent donc 2 heures de cours de philosophie et citoyenneté. Les autres, plus des trois quarts des élèves donc, choisissent un cours de religion ou morale.

Dans le primaire de l'enseignement officiel, 30 % des élèves suivent des cours de religion catholique, 24 % religion islamique et 19 % la morale. Dans le secondaire officiel, la morale arrive en tête (30 % des élèves), suivie des cours de religion islamique (27 %) et des cours de religion catholique (15 %). À Bruxelles, 53 % des élèves de l'enseignement secondaire officiel choisissent l'islam comme cours philosophique.

Dans l'enseignement libre, le cours de religion reste obligatoire, la formation en philosophie/citoyenneté est assurée dans d'autres cours. ■

WBE répond : « Nous ne sommes pas contre la religion, mais... »

FRANÇOISE DE HALLEUX

Du côté de Wallonie-Bruxelles-Enseignement, pouvoir organisateur de plusieurs athénées, on confirme que les cours de religion font partie des éléments de contrainte organisationnelle auxquels les établissements doivent faire face pour répartir les élèves dans les classes. « Mais ils ne sont pas un critère prépondérant », insiste Cécile Marquette, porte-parole de WBE. « D'autres contraintes interviennent : les options choisies, les langues modernes, l'équilibre des groupes, les capacités d'accueil, les réalités propres à chaque année d'étude. Ceci afin de pouvoir proposer des horaires réalistes et qui tiennent sur l'année ».

Pour ce qui est des cours philosophiques (religion ou morale donc), elle rappelle la difficulté de trouver des enseignants (fonction en pénurie)

et de constituer des horaires, les enseignants prestant bien souvent dans plusieurs établissements. « Il faut donc réussir à concilier les horaires

”

« L'école ne doit pas être un lieu où on sépare les enfants sur base de leur conviction... ou celles de leurs parents ».

Cécile Marquette

PORTE-PAROLE

WALLONIE-BRUXELLES-ENSEIGNEMENT

non pas d'un mais de plusieurs établissements, ce qui complexifie l'organisation au sein des établissements ».

DES MILLIONS D'ÉCONOMIE

WBE profite de notre interpellation pour rappeler son positionnement par rapport aux

cours de religion. « Il faudrait passer à deux heures de cours de citoyenneté pour tous et proposer les cours de religion en option », indique Cécile Marquette. « C'est la revendication que porte l'administrateur général de WBE, André Grenier ». Quand elle dit en option, il faut comprendre en heures supplémentaires. Les élèves qui veulent un cours de religion auraient donc un horaire plus chargé que les autres. « Nous ne sommes pas contre la religion, mais pour le cours de CPC. L'école ne doit pas être un lieu où on sépare les enfants sur base de leurs convictions... ou celles de leurs parents. Au contraire, notre rôle est de travailler avec l'ensemble des jeunes, d'étudier les religions, leur histoire, leur impact sur la société et non la religion qui relève de la sphère privée ».

André Grenier, administrateur général de WBE. © DR

Cécile Marquette ajoute que ce passage à 2 heures de CPC permettrait de faire des économies. « Au niveau de WBE, cela représenterait environ 7 millions d'économies. Nous serions à environ 10 à 16 millions pour l'ensemble de l'enseignement officiel. Ce n'est pas négligeable ». ■



Plusieurs changements entreront en vigueur en Belgique dès le 1^{er} septembre.

RÉDACTION SUDINFO AVEC BELGA

Comme chaque début de mois, le 1^{er} septembre amène son lot de nouveautés et de changements dans le quotidien des Belges. Justice, argent, soins de santé, pensions ou encore abonnements numériques : voici tout ce qui change à partir de cette date.

1 Le numéro spécial Pension devient payant

Le 1765, le numéro spécial Pension, sera remplacé par le numéro standard 02/225.17.65, annonce le Service fédéral des pensions. Gratuit actuellement, il va donc devenir payant. Un message redirigera les appelants vers le nouveau numéro. Ce changement est justifié par le coût du 1765, qui dépasse un million d'euros par an pour les institutions concernées.

Le service et les horaires resteront par contre inchangés : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h. Les citoyens pourront toujours poser leurs questions ou obtenir de l'aide concernant leur dossier.

Les citoyens peuvent également s'informer sur mypension.be et reformedespensions.be, par courrier ou sur rendez-vous.

2 Un contrôle technique un an sur deux en Flandre... mais accessible à tous les Belges

La mesure est flamande mais les Wallons et Bruxellois peuvent en profiter. À partir du 1^{er} septembre, la fréquence du contrôle sera réduite puisque les voitures particulières de plus de 4 ans ne devront se présenter que tous les deux ans. Une mesure décriée notamment par Touring qui craint un « tourisme du contrôle technique ».

Par ailleurs, la réforme prévoit également que le certificat d'assurance ne sera plus vérifié et porte à deux mois le délai pour la réparation des défauts majeurs, au lieu de 15 jours.

3 Des consultations par vidéo pour les logopèdes

Les logopèdes pourront proposer des consultations par vidéo. Un premier rendez-vous en présentiel restera toutefois obligatoire et le nombre de téléconsultations consécutives sera limité à dix. Ces séances à distance seront interdites aux enfants de moins de quatre ans.

Certaines obligations sont toutefois prévues. Les évaluations, bilans et séances collectives devront également se dérouler en présen-

tiel, tandis que les patients resteront libres de privilégier un rendez-vous physique.

« Pour les soignants, cela conduira à moins de 'no-shows' (un patient qui ne vient pas à son rendez-vous, NDLR). Pour les patients, cela permettra un meilleur suivi. Les soins ne seront pas interrompus par des agendas chargés et des déplacements difficiles », a commenté le ministre Vandembroucke.

4 Vos avoirs dormants inférieurs à 250 euros ne pourront plus être réclamés

Les Belges qui ont des sommes inférieures à 250 euros sur des comptes inactifs depuis 5 ans ne pourront plus réclamer leur argent. Jusqu'à présent, cette disposition concernait les montants inférieurs à 60 euros. On augmente donc le seuil. Concrètement, lorsqu'un compte à vue ou épargne est inactif depuis 5 ans, la banque verse les fonds à la Caisse des dépôts et Consignations. Dès septembre, les petites sommes (moins de 250 euros donc) seront transférées sans données d'identification. Il ne sera donc plus possible de les réclamer. Alors que pour les montants supérieurs, un délai de 5 ans existe.

5 Un nouveau Code pénal

Comme nous vous l'indiquions dans notre édition de ce lundi 31 août, le nou-

veau Code pénal entre également en vigueur ce 1^{er} septembre. Une petite révolution puisque l'actuel a été adopté il y a près de 160 ans ! Séparé en deux livres, il se veut plus simple, cohérent et précis que l'ancienne mouture.

Le principal changement est l'adoption d'un système de niveaux pour déterminer les peines. Leur hauteur va du niveau un, où aucun emprisonnement n'est possible, au niveau huit, qui correspond à la prison à perpétuité. Avec ce nouveau Code, l'emprisonnement doit devenir le dernier recours, lorsqu'aucune peine alternative n'est possible.

Les « écocides » sanctionneront les atteintes graves à l'environnement

Parmi les nouveautés, pointons l'apparition de l'écocide, qui sanctionnera les atteintes à l'environnement d'une exceptionnelle gravité, comme une marée noire. La nuit désigne désormais la période entre 21h et 5h, tandis que le harcèlement ne fait plus de distinction entre sa version en ligne et hors ligne.

6 Les prix des abonnements Spotify augmentent

Une mauvaise nouvelle pour le portefeuille. Spotify aug-

mente ses tarifs. L'abonnement Premium Individual passera de 11,99 à 13,99 euros, un prix déjà appliqué aux nouveaux utilisateurs. Premium Duo coûtera 19,99 euros par mois et Premium Family 23,99 euros. Spotify justifie cette hausse par sa volonté d'améliorer ses offres Premium.

7 Le casque devient obligatoire pour les trottinettes

Le casque sera obligatoire pour les conducteurs de trottinettes électriques dès le 1^{er} septembre, a communiqué le SPF Mobilité vendredi. Les engins dont la vitesse ne peut pas dépasser les 20 km/h ne sont toutefois pas concernés par cette obligation. Les trottinettes en libre service étant par défaut bridées à cette vitesse, leurs utilisateurs sont exemptés de cette obligation.

Pour le reste, les conducteurs pourront, au choix, utiliser un casque de cyclo-moteur ou un casque de vélo protégeant les tempes et l'arrière de la tête. En 2025, les accidents de trottinettes électriques ont causé la mort de treize personnes en Belgique. Parmi les personnes qui atterrissent aux urgences à la suite d'un accident de trottinette électrique, 65 % sont victimes d'un traumatisme crânien, et seuls 4 % d'entre elles portaient un casque au moment des faits. ■

LE SOIR

Faut-il s'attendre à un tourisme du contrôle technique ?

Des règles assouplies au nord, un statut inchangé au sud. Dès ce 1^{er} septembre, la Flandre réforme son contrôle technique, ce qui inquiète les acteurs de la sécurité routière. Tout comprendre en trois questions.

DÉCODAGE

YASMINE HARDY (ST.)

Dès ce mardi 1^{er} septembre, des nouvelles règles vont s'appliquer en Région flamande visant à alléger le contrôle technique des véhicules. Cette révision ambitionne de désengorger les centres d'inspection et d'alléger la pression administrative sur les automobilistes. Alors que Bruxelles et la Wallonie conservent un cadre plus strict, plusieurs acteurs du secteur craignent que cet allègement des contraintes n'incite de nombreux conducteurs de ces deux Régions à effectuer leur contrôle au nord.

1

En quoi consistent ces nouvelles mesures ?

La plus importante concerne l'intervalle entre deux contrôles, qui passe d'un an à deux ans (après la première visite à quatre ans), contre un contrôle annuel en Wallonie (sauf jusqu'à huit ans et moins de 110.000 km) et à Bruxelles (sauf jusqu'à six ans et moins de 100.000 km). S'y ajoutent d'autres assouplissements : la visite obligatoire avant la revente d'un véhicule d'occasion devrait disparaître d'ici 2027, l'attestation d'assurance n'est plus exigée, une attache remorque posée d'origine ne déclenche plus de contrôle automatique, et le délai pour réparer un défaut majeur (carte rouge) passe de quinze jours à deux mois.

Le cabinet de la ministre flamande de la Mobilité, Annick De Ridder (N-VA), justifie la réforme par des temps d'attente jugés trop longs et par la volonté de mettre fin au *gold plating* : la Belgique appliquait, selon lui, des règles plus strictes que ce qu'exige l'Union européenne, au point d'être le seul pays à imposer un contrôle systématique à la revente.

2

Quelles sont les craintes ?

Touring, l'association belge de défense des automobilistes, salue certains assouplissements, mais reste inquiète au sujet de la disparition du contrôle avant revente – une garantie pour les acheteurs, estime-t-elle – et de l'allongement à deux ans de la périodicité des contrôles, dont l'effet réel sur la sécurité reste à mesurer.

Goca Vlaanderen, la fédération sectorielle flamande du contrôle technique, se montre plus critique. Elle s'appuie sur une analyse allemande portant sur 2.429 expertises de véhicules accidentés, indiquant que des défauts techniques ont contribué à l'accident dans 6,4 % des cas. Une part qui grimpe à 9,2 % à 15 ans d'âge et environ 20 % à 24 ans. Elle relève aussi qu'en 2025, près d'un véhicule sur cinq a été recalé lors de la visite avant revente pour freins défectueux, pneus usés ou dommages structurels.

Olivier Goies, CEO d'AutoSécurité, l'un des principaux opérateurs de contrôle technique en Wallonie et à Bruxelles, partage cette réserve sur la généralisation de la périodicité de deux ans : « Je trouve ça relativement aberrant de ne tenir aucun compte ni de l'âge ni du kilométrage, alors que vous avez parfois plus de 40 % de taux de refus pour les véhicules les plus anciens et les plus kilométrés. » Vias, l'institut belge de sécurité routière, souligne de son côté que le taux de refus passe d'en-

viron 8 % à quatre ans à 14,5 % à onze ans. Si le système flamand était appliqué en Wallonie, quelque 25.000 véhicules qui reçoivent aujourd'hui un certificat rouge pourraient continuer à circuler.

3

Doit-on s'attendre à un tourisme du contrôle technique ?

En Belgique, un automobiliste peut faire contrôler son véhicule où il veut et, selon le SPF Mobilité, c'est bien le centre de contrôle qui délivre le certificat et fixe sa durée de validité : la nouvelle règle flamande s'appliquera donc aussi aux Wallons et Bruxellois qui iront se faire contrôler en Flandre. Plusieurs acteurs redoutent en conséquence un afflux de conducteurs francophones vers le nord, dont le ministre wallon de la Mobilité François Desquesnes (Les Engagés) : « Il convient en particulier d'éviter tout risque de tourisme du contrôle vers une autre Région pour des motifs contraires à la sécurité routière », affirmait-il il y a peu.

Le mouvement n'est toutefois pas à sens unique : la Flandre applique des

Selon le SPF Mobilité, c'est bien le centre de contrôle qui délivre le certificat et fixe sa durée de validité.

© BELGA

règles plus strictes sur certains points, notamment le test d'émissions, ce qui pousse déjà des Flamands à choisir un contrôle en Wallonie. Pour le CEO d'AutoSécurité, le calcul se fera au cas par cas : « Si vous avez une vieille voiture essence, vous avez sans doute intérêt à aller en Flandre pour avoir deux ans de validité, pour autant que vous soyez prêt à faire la file et les kilomètres. Si vous avez une voiture ancienne et diesel, la probabilité d'obtenir un certificat rouge y est très grande, et vous n'avez sans doute pas beaucoup d'intérêt à y aller. »

Bruxelles et la Wallonie vont-elles s'aligner ? Si chacune des deux entités dit vouloir harmoniser les règles à terme, rien n'est encore décidé. A Bruxelles, où la ministre de la Mobilité, Elke Van den Brandt (Groen), dit vouloir éviter de participer à une « course vers le bas », on préfère le système actuel, « plus fin, modulé selon l'âge et le kilométrage du véhicule ». En Wallonie aussi, aucune décision n'a été prise, et le cabinet du ministre Desquesnes répète que toute réforme devra garantir l'absence d'impact négatif sur la sécurité routière.

Comment réagir après un moment embarrassant au travail ?

Visio qui dévoile plus que prévu, e-mail envoyé à la mauvaise personne ou « afterwork » trop alcoolisé : la honte s'invite parfois au boulot et complique les relations avec certains collègues. Comment se détacher de cette émotion inhibante ? Et à qui en parler ?

Une réunion en distanciel qui dévoile plus que prévu ? « Pouvoir identifier le processus psychologique derrière la honte permet de mettre de la distance », répond Christophe Leys. © CANVA

Faire le tri dans ses émotions

Face à un événement auquel on aurait préféré ne pas assister ou une maladresse commise de sa propre main dans le cadre de son travail, on ressent différents types d'émotion. Professeur à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation à l'ULB, Christophe Leys en pointe deux qu'on mélange souvent quand on parle d'embarras. « Il faut distinguer le sentiment de honte de celui de culpabilité », explique celui qui est également praticien indépendant spécialisé dans la gestion des émotions. « Ce sont deux états proches qui se déclenchent lorsqu'on a transgressé une norme. Dans

le cas de la culpabilité ressentie suite à quelque chose qu'on a fait ou à une situation particulière, on aura tendance à essayer de réparer les choses, en s'excusant ou en invitant quelqu'un à déjeuner. »

La honte est plus compliquée à affronter puisqu'elle touche plutôt le « soi » et l'identité. « On s'en veut d'être la personne qu'on est », poursuit le professeur. « C'est une blessure identitaire qui est plus difficile à réparer. Selon les personnalités, on aura alors soit plus tendance à se cacher, à vouloir disparaître, ou alors à être en colère et agressif sur un sujet externe, par exemple un collègue qui n'y est pour rien. »

Comment alors dépasser cette émotion négative ? « Pouvoir identifier le processus psychologique permet de mettre de la distance », répond Christophe Leys : « 95 % de ce qui dysfonctionne en entreprise proviennent des interactions humaines. Pour désamorcer, il faut comprendre et travailler ses émotions. »

Sur le plan RH, il faut éviter de faire comme si le moment embarrassant n'avait jamais eu lieu. « Je conseille toujours d'assumer son erreur s'il y en a eu une et de communiquer sur le sujet », conseille Estelle Mentior. « Tout le monde peut en commettre quel que soit son rôle. Selon le cas de figure et s'il y a des conséquences potentielles, il faut absolument informer son manager direct. Une erreur qui est gérée, même si elle ne peut être réparée, sera considérée avec plus de tolérance. Je suis partisane du dicton "Faute avouée à moitié pardonnée". Rien de pire pour moi que de faire semblant de rien. »

Ainsi, une fois que le mal est fait, le tout est de ne plus reproduire son comportement déplacé, sa mauvaise communication ou sa distraction lors du choix des destinataires d'un e-mail. Et Estelle Mentior de conclure : « Si un collaborateur refait la même erreur, son excuse n'aura plus de valeur. Le contexte professionnel nécessite un minimum de self-control. »

Arrivé peu de temps avant les fêtes de fin d'année dans ma boîte, j'ai pas mal bu à la fête de Noël du personnel, pour me donner du courage. Résultat, j'ai fini par vomir dans le sapin. J'en entends encore parler aujourd'hui et je garde un malaise par rapport à mon management : Cyril, jeune spécialiste de la finance, s'est contenté de faire profil bas après la soirée. Son anecdote n'est pas isolée, même si les maladresses au bureau ne sont pas toujours aussi alcoolisées.

« Lorsque j'avais 18 ans, j'étais jobiste étudiante dans une entreprise », se souvient Estelle Mentior, HR Mentor chez Ignity, incubateur technologique soutenu par la Région wallonne. « Lors d'une fête, j'ai vu la secrétaire complètement imbibée danser sur les tables de manière lascive. Je me suis rapidement rendu compte qu'elle n'était plus prise au sérieux dans l'équipe. Ce genre d'image peut coller à la peau. Si un comportement déplacé a lieu et que la personne vient s'excuser, en général, on ne va pas plus loin. S'il se reproduit, comme RH, on doit le documenter, et il pourrait mener à un avertissement. Je dois dire que l'alcool n'est pas toujours un sujet qui est bien géré en entreprise. Une consommation responsable est certes la responsabilité de celui qui boit, mais l'organisation peut aussi faire en sorte de limiter les excès en ne proposant pas d'open bar illimité. »

La Libre BELGIQUE

La réforme des top managers ne garantit pas l'arrivée de personnes plus compétentes

■ Le professeur Marek Hudon considère que la réforme rate son objectif de dépolitisation.

Les top managers de la fonction publique wallonne et francophone ainsi que l'ensemble des dirigeants des UAP – les parastataux comme l'Awex, l'Aviq, l'ONE, etc. – ne seront plus désignés de la même manière que par le passé. Le gouvernement wallon et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont donc chargé la ministre de la Fonction publique pour les deux entités, Jacqueline Galant (MR) de mener à bien cette réforme.

L'un des objectifs de la majorité était de mettre fin à la politisation de ces fonctions. Un autre était d'ouvrir les postes de dirigeants à la société civile en essayant d'attirer des personnes du secteur privé, l'espérance étant de pouvoir "offrir aux citoyens une administration plus performante", explique la ministre.

Pour ce faire, une obligation qui devait jusque-là être rencontrée a été supprimée. À savoir: la nécessité

pour les candidats de réussir le certificat de management public (CMP). L'opposition y a vu un recul et une porte ouverte à la politisation à outrance de ces mandats.

L'arrivée du CDI

Précisons aussi que le nombre de mandats de dirigeants a été réduit, mais que les salaires ont été augmentés pour renforcer l'attractivité de ces fonctions auprès du secteur privé. Un bonus financier est aussi prévu en fonction des résultats obtenus par le manager qui pourra être évalué trois fois maximum chaque année. La ministre Galant a aussi introduit le CDI (contrat à durée indéterminée) pour ces postes. Pour recruter tout ce beau monde, un opérateur indépendant devra être désigné via un marché public. Il sera chargé de préparer l'assessment (analyse des compétences) pour les candidats. Cet opérateur établira ensuite une liste qui sera envoyée au gouvernement wallon qui, in fine, sera toujours le seul organe décisionnaire.

Le professeur de la Solvay Brussels School (ULB) Marek Hudon, qui suit ce dossier depuis longtemps, s'interroge à propos de cette réforme.

Sa première interrogation concerne la procédure d'assessment et la place du politique dans la désignation des top managers. "L'évolution me semble positive. À voir évidemment comment les assessments seront réalisés, mais aussi quelle sera la longueur de la liste de candidats envoyée au poli-

Un bonus financier est aussi prévu en fonction des résultats obtenus par le manager.

tique. Sera-t-elle si longue que l'assessment aura peu de poids face au politique, ou plus restreinte pour en se concentrant sur les meilleurs candidats? Le fait que l'on introduise par ailleurs un contrat à durée indéterminée avec une clause résolutoire lors des changements de gouvernement a d'autres implications: la question du politique ne s'arrête donc pas au seul recrutement, elle se prolonge tout au long du mandat."

Bilan de compétences

Sur la rémunération de ces futurs top managers, il s'interroge aussi. "En

résumant fort, le message sous-jacent est que les top managers sont trop nombreux et insuffisamment compétents pour diriger efficacement l'administration publique. Ceci serait résolu en attirant des managers du privé. Cependant, quelles seront les garanties de compétences propres à la gestion publique? Le passage dans la fonction publique pour quelqu'un venant du privé, ce n'est pas rien, c'est la raison pour laquelle je suggérerais d'ailleurs une formation adaptée aux managers issus du secteur privé, une mini-version adaptée du CMP."

Selon lui, la fin du CMP oublie la question de la compétence des candidats en matière de gestion publique. "Il faut être conscient que remplacer le CMP – qui vise à un renforcement de compétences – par un assessment – qui fait un bilan de compétences – ne va pas nécessairement aboutir à l'arrivée de personnes plus compétentes."

À ses yeux, conclut-il, cette réforme n'est peut-être pas celle qu'il fallait pour dépolitiser ces nominations. "Moins de garde-fous sur la compétence, dépendance au calendrier électoral... ce n'est pas là le visage d'une administration dépolitisée", estime-t-il.

Stéphane Tassin